

Le salaire net mensuel moyen d'un enseignant à temps plein en 2014 (Publication de septembre 2016)

D'après la DEPP, ce salaire s'élevait à 2 460 €, secteurs public et privé sous contrat, personnels titulaires et non titulaires confondus. Le salaire net moyen des titulaires est de 2 490 €. La note d'information "La rémunération des enseignants du MEN en 2014" est téléchargeable [ici](#)

D'après les publications de l'Europe, la majorité des pays européens a augmenté les salaires enseignants. Dans la moitié des pays européens les salaires ont augmenté en 2013-14 dans le cadre de mesures générales de la fonction publique ou de réformes particulières aux enseignants. Ainsi en Pologne les enseignants ont obtenu un 13ème mois.

Note pédagogique

Plusieurs collègues s'inquiétant de ne pas encore voir leur note pédagogique apparaître sur IProf, nous avons interrogé la DPE sur une date que nous puissions communiquer.

Voici sa réponse :

« Les inspecteurs transmettent à la DPE les notes pédagogiques à l'issue de l'année scolaire. Nous sommes actuellement dans cette phase de récupération. Nous commencerons ensuite les travaux de revalorisation des notes. Les notes pédagogiques devraient être affichées pour tous les corps à compter du début du mois de novembre. »

Obligations de service...

Dans notre BA n°159 de rentrée, nous vous évoquions la nouvelle réglementation sur ce qu'il était convenu d'appeler « ½ journées de prérentrées... ».

Certains collègues nous ont déjà fait part de l'initiative de certains chefs d'établissement qui comme par le passé ont déjà en dehors de tout cadre légal, organisé des ½ journées de travail supplémentaires...

La détermination de deux demi-journées pour les enseignants prises en dehors des cours en application du décret du 16 avril 2015 relatif au calendrier scolaires sera à l'ordre du jour du prochain CTA.

Sarkozy : davantage de présence dans les établissements

Le 6 septembre, Nicolas Sarkozy a dévoilé à Poissy (Yvelines) son programme présidentiel en matière d'éducation, il propose "un pacte de confiance" aux enseignants pour que "l'école de la République" puisse **"donner une chance à chacun**, tout en tenant compte de la diversité des origines".

"Je veux dire aux enseignants que si la gauche les a déçus, nous entrons dans une nouvelle époque", a lancé Nicolas Sarkozy, lors de ce meeting sur le thème de l'éducation. Selon lui, "l'école de la République **est en crise**", notamment "parce qu'elle a subi les conséquences de l'idéologie de l'égalitarisme, du nivellement généralisé et du refus de l'excellence".

Nicolas Sarkozy a fait savoir qu'il demanderait que les enseignants soient **davantage présents dans les établissements** et soient payés en conséquence : "Je n'ai pas changé, c'est toujours 'travailler plus pour gagner plus'", a-t-il déclaré.

Remarque : c'est le même Sarkozy qui a instauré la prime des 500 € pour inciter les collègues à faire des heures sup et surtout pour faciliter la suppression massive des postes et la fermeture des sections entières. Ainsi sa nouvelle proposition marque l'aboutissement d'une logique de plus en plus comptable et de moins en moins pédagogique. Les témoignages quotidiens des collègues montrent une dégradation continue des conditions de travail, et donc toute augmentation du temps de travail rendra la tâche intenable. Par contre augmenter nos salaires est une revendication sociale légitime.

Le ministère s'attaque à l'ASH

Après la circulaire SEGPA en 2015, le ministère a ouvert 4 nouveaux dossiers concernant l'ASH

Le 2CASH et le CASH deviendraient le CAPPEI

(CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE)

Le 2CASH serait transformé en CAPPEI, avec un large tronc commun pour le 1^{er} et le 2 degrés. La formation serait de 400 heures ce qui est une bonne nouvelle. Cette certification donnerait droit à une indemnité d'environ 800 euros annuels pour les PLP, voire les CDI d'après le ministère. Il est beaucoup question « d'inclusion » moins d'adaptation.

Les coordinations/synthèses en indemnité

En parallèle, le ministère projette de transformer le paiement de ces heures en indemnité. Si cela sécurise le paiement et le généralise à tout PLP travaillant dans l'ASH, le montant annuel proposé est très inférieur à ce qu'il est pour 2 heures hebdomadaires sur 36 semaines (-1200 euros annuel pour un HC, -940 euros pour une classe normale). De plus le ministère projette de supprimer l'indemnité de sujétion spéciale. Le SNUEP qui participe à tous les GT a demandé au ministère de revoir sa copie de telle manière qu'il n'y ait pas de perte de pouvoir d'achat pour les enseignants.

L'inclusion des élèves en situation de handicap tout comme les ULIS en LP ont aussi un projet de nouvelle circulaire

(Pas de GT pour le moment).

Les EREA

Le dossier EREA ré ouvert en 2015, a été réactivé en juin 2016. Des GT sont prévus mensuellement. Mais la suppression des PE dans les internats pour les remplacer par des AED n'est pas de bon augure. Le SNUEP défendra le maintien des conditions d'enseignement permettant la réussite des élèves en grande difficulté scolaire accueilli à partir de la 6^{ème}.

Dans l'académie

Beaucoup d'interrogations sur la politique des DASEN qui s'activent pour rendre l'affectation en SEGPA des élèves en grandes difficultés la plus difficile. Les dossiers à constituer deviennent encore plus lourds. Comme l'orientation se fait en partie fin 6^{ème}, les PLC devront les compléter. Quelle sera la formation qui leur sera donnée. Les places d'accueils sont fermées, certains élèves orientés en SEGPA sont affectés en collège « ordinaire ».

L'adaptation devient une source d'économie pour notre ministère qui se décline au niveau des départements. Les principales victimes en seront les jeunes en difficultés, provenant souvent des milieux les plus désavantagés.

Le SNUEP-FSU continuera à défendre l'ASH pour ses personnels et ses élèves

PS : le CFG rénové est paru au BO n°33 du 15 septembre 2016

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=35075

Le portrait-robot d'un chef d'établissement



Parmi les 7 280 chefs d'établissement dénombrés par le ministère de l'Éducation nationale en septembre 2015, 57 % sont des hommes. Un peu moins d'un chef d'établissement sur deux a demandé une mutation en 2015. Le poste de proviseur de lycée professionnel est le plus sélectif, avec une offre pour 5 demandes environ. Les demandes de mutation portent le plus souvent sur "un groupe de communes" et ceux visant la "France entière" sont très rares. Près de 70 % des vœux visent un établissement précis. 30 % des chefs d'établissement exercent dans un établissement de 2e catégorie et 31 % en 3e catégorie.

57 % des chefs d'établissements sont des hommes, indique le bilan social 2015 des personnels de direction. Parmi les 7 280 personnels qui dirigent un collège ou un lycée, presque un tiers est à la tête d'un établissement de 3e catégorie.

Évaluation des enseignant-es

L'ouverture des négociations PPCR dès mars 2015 dans la Fonction publique a permis d'ouvrir des perspectives d'évolutions tant sur la reconstruction des grilles indiciaires que sur les déroulés de carrière des PLP et CPE. Le SNUEP-FSU a constaté des avancées : la déconnection partielle de l'évaluation des enseignant-es de l'avancement de carrière, une nouvelle avancée de carrière plus équitable avec la suppression des rythmes d'avancement différenciés, l'intégration d'une partie des primes dans le traitement, le déroulement de carrière sur au moins deux grades. Mais le SNUEP-FSU reste opposé à la mise en œuvre d'une « classe exceptionnelle » dont l'accès ne serait pas garanti à toutes. Il pèsera avec les SN de la FSU pour que la réforme de l'évaluation des enseignant-es puisse apporter de réelles améliorations en termes d'accompagnement et de formation des PLP et CPE. Cela nécessite que l'Éducation nationale puisse enfin consentir un effort budgétaire conséquent pour la formation continue des enseignant-es. Le SNUEP-FSU rappelle son attachement à la double évaluation, chef d'établissement et IEN, chacun dans son rôle et domaine de compétence respectifs avec un équilibre maintenu de 40/60 et centrée sur les missions premières de l'enseignant-e. Le SNUEP-FSU reste opposé à tout bilan professionnel ou tout autre document d'auto-évaluation qui pourrait être versé au dossier de l'enseignant-e. En tout état de cause, si les inquiétudes pointées ici subsistent dans la proposition finale du ministère, le SNUEP-FSU, avec les autres syndicats de la FSU, appellera la profession à se mobiliser. Le SNUEP-FSU appelle les collègues à participer massivement à la consultation organisée par le SNES, SNEP et le SNUEP-FSU.

La FSU poursuit sa lutte contre la précarité dans la Fonction publique.

Aujourd'hui, **1 agent sur 5 n'est toujours pas titulaire.**

Le dispositif de la loi Sauvadet reste bien insuffisant pour enrayer cette crise.

Qu'ils soient contractuels de droit public, recrutés en CUI ou même encore fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recrutés sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat, les conditions d'emploi et de rémunération placent souvent ces agents dans une situation insupportable à laquelle la FSU ne se résout pas.

C'est pourquoi nous avons décidé d'organiser **le 13 octobre prochain à Paris**, une nouvelle journée de témoignages et d'action.

Elle sera rythmée par plusieurs temps :

- Échanges et débats le matin
- Délégations dans les ministères (Fonction publique, Éducation, Justice, Agriculture)
- Rassemblement en début d'après midi

À la suite de cette journée, un document de synthèse sera envoyé au gouvernement et aux groupes parlementaires pour réaffirmer nos revendications et exigences.

Rentrée : les annonces du ministère à l'épreuve de la réalité de l'enseignement professionnel

Le ministère a orienté son discours de rentrée autour de son bilan, qu'il prétend positif, des politiques éducatives menées depuis le début du quinquennat. Cette communication ne résiste ni à la réalité vécue par la profession ni à la réalité des chiffres, notamment ceux concernant la perte de 3340 postes dans la voie professionnelle depuis 2012 (RAP 2015). Cette perte sèche associée à la diminution de 30 % de la taxe d'apprentissage (TA) subie depuis 2 ans asphyxient les établissements et dégradent les conditions de travail au quotidien des collègues. Cette pénurie va d'ailleurs s'accroître avec la loi Travail qui autorise désormais les établissements privés du secondaire à bénéficier eux aussi de la TA.

Pour le SNUEP-FSU il est urgent, dans un premier temps, qu'un plan de rattrapage des postes perdus soit mis en œuvre et que des sommes soient allouées pour compenser la perte de la TA.

Les premières remontées concernant les 500 ouvertures de formations et les 1000 postes budgétés pour la formation professionnelle ne vont pas dans le bon sens. En effet, certaines régions et rectorats font le choix d'ouvrir en priorité ces formations en STS, en mention complémentaire voire en FCIL, ne dédiant qu'une part minimum pour les niveaux IV et V sous statut scolaire. Ces choix vont à l'encontre des objectifs affichés. Lutter contre les inégalités sociales, améliorer la réussite des élèves dans le supérieur et leur insertion professionnelle passent inéluctablement par une formation initiale diplômante de qualité. Le SNUEP-FSU doit peser dans les CREFOP et dans les rectorats pour inverser cette tendance et dénoncera toutes les décisions contraires à ces objectifs.

Les enseignants de bac pro rendront des "décisions d'orientation" pour l'entrée en STS dans 3 régions académiques

D'après le MENESR, les enseignants de lycée professionnel rendront des "décisions d'orientation" lorsqu'un de leurs élèves de terminale souhaite intégrer une STS. Cette information a été publiée dans Les Échos. "Trois régions académiques seront concernées" pour le moment par cette expérimentation, précise le ministère qui arrêtera la liste des académies concernées avant l'été. Cette mesure sera mise en place à compter de la rentrée 2017, "avant que les élèves fassent acte de candidature". Le but de cette expérimentation, qui déplace la décision d'admission de l'établissement d'accueil (disposant de STS) au lycée d'origine (disposant de filières professionnelles), est de passer "d'un process de sélection à un process d'orientation".

Cette expérimentation, que le ministère présente comme le passage d'un "process de sélection à un process d'orientation", sera discutée avec les interlocuteurs habituels (syndicats, associations professionnelles) avant que le texte - probablement un décret - qui fonde l'expérimentation, soit présenté devant le CSE et le Cneser autour de septembre ou octobre prochains. D'autres textes explicatifs de type circulaires ou notes suivront.

Autres infos :

Une nouvelle circulaire académique : [Droit individuel à la formation](#)

Stage du 15 novembre 2016 : <http://bordeaux.snupe.fr/>

Stage spécial stagiaires : <http://bordeaux.snupe.fr/Stagiaires.html>